



**VIOLENCES**

**Une femme victime sur 5 porte plainte**

Selon une enquête nationale évoquée par le préfet Sudry jeudi lors de la signature du plan de lutte contre les violences aux femmes, 20 % d'entre des femmes victimes, soit une sur cinq, porte plainte à la suite de violences subies.

**HÉBERGEMENTS D'URGENCE**

**58 places en Saône-et-Loire**

La Saône-et-Loire compte 58 hébergements d'urgence. Parmi ceux-ci 27 sont spécialement dédiés aux femmes victimes de violences intrafamiliales. C'est l'association Le Pont (Mâcon) qui coordonne le dispositif en S.-et-L.

**LUTTE**

**Campagne nationale**

Dans le cadre d'une campagne d'information gouvernementale, l'ensemble des médecins généralistes et des avocats du département ont été destinataires d'une affiche sur le 3919, le numéro national de Violences femmes info.

...s d'urgence, personnel dédié, le plan de lutte contre les violences faites aux femmes se renforce.

# s tendues aux femmes battues

**Plan.** Un plan départemental 2014-2016 vient d'être signé qui renforce les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes.

**Hommes.** À Mâcon et Chalon, des groupes de parole d'auteurs de violences conjugales cherchent à empêcher la récurrence.

## HOMMES VIOLENTS, UNE THÉRAPIE PAR LE GROUPE DE PAROLE

Depuis 2008, mandatée par la Justice, une association, le Groupe d'aide psychologique et de soutien (Mâcon) anime des groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales. « On s'était aperçu qu'on proposait des actions de soutien aux femmes battues, mais rien aux hommes qui les avaient frappées », se souvient Chantal Fresard. Il fallait restreindre le risque de récurrence. Cette travailleuse sociale anime avec une psychologue, Myriam Corsin, des séances bimensuelles collectives à Mâcon et Chalon. Des groupes de 8 hommes au maximum, renouvelés au fur et à mesure des départs et arrivées. « Le cadre, c'est 12 séances. Ils n'acceptent pas tous », dit Chantal Fresard. Mais ils y sont incités. Outre les cas de volontaires inquiets de leur propre compor-



Chantal Fresard : « Le groupe de parole est proposé en alternative aux poursuites judiciaires ou aux condamnés mis à l'épreuve ». Photo G.Dufour

tement, le groupe de parole est surtout proposé « en alternative thérapeutique aux poursuites judiciaires » aux hommes qui font l'objet de plainte ou de main courante. Ou aux détenus libérés soumis à une mise à l'épreuve, ou encore aux condamnés sous bracelet électronique.

« Dans le groupe, la règle est la confidentialité totale, pour ma collègue et moi y compris. Les participants ont de 20 à 75 ans, toutes les conditions sociales sont mélangées, le résultat est extraordinaire. Beaucoup de ces messieurs n'ont pas d'analyse sur leur passage à l'acte. Ici, pour la première fois, ils peuvent comprendre ce qui se passe sans être jugés. Souvent, ils ont très peur à la première séance. On voit des anciens prendre en charge les plus jeunes. Les participants

se confient assez vite. On vit des moments de grande émotion. Nous explorons la façon de gérer les tensions avec la conjointe, les enfants, les beaux-parents... On détaille les alternatives aux coups », raconte Chantal Fresard. Elle loue la vertu du groupe : prise de conscience qu'ils ne sont pas seuls à vivre leur dérive, des alternatives à la violence, solidarité, soutien, expression... À l'issue des 12 séances, beaucoup de participants témoignent de leur changement de regard, d'une estime d'eux-mêmes retrouvée. Le cas échéant, cela peut les aider à se séparer de leur conjointe. « Je n'ai qu'une seule frustration », conclut Chantal Fresard : « Nous n'avons aucune statistique sur la récurrence des participants... »

THIERRY DROMARD

## Protection rapprochée pour les femmes victimes de violence

Avec 579 faits de violences (dont un décès) dont les femmes étaient les victimes en 2013, la Saône-et-Loire n'est pas épargnée par le fléau. Voilà qui justifie amplement le plan départemental 2014-2016 de lutte contre les violences faites aux femmes signé jeudi en préfecture à Mâcon. Ce plan décline les actions nationales en les adaptant au terrain local. Il est construit autour de 3 priorités. « Aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse », énonce-t-il pour principe. Il systématise les réponses à toutes les étapes du parcours des victimes. « Nous nous engageons à un meilleur recueil de la paro-



Préfecture de Mâcon, jeudi. Les procureurs Rode (à g.) et Malara (à d.) signent le plan de lutte contre les violences aux femmes avec le président Chaintron du conseil général et le préfet Sudry (lunettes). Photo Th. D.

le : moins de mains courantes, davantage d'auditions

des victimes », indique Karine Malara, procureure du

TGI de Mâcon. Deuxième priorité : protéger les victi-

mes. L'une des mesures de prévention est la mise à disposition « dans les semaines qui viennent » de 5 téléphones d'alerte pour les femmes en grand danger en S.-et-L. « À Strasbourg, cela a permis de sauver une vie ! » assure Mme Malara. Troisième priorité : la formation à la prévention des violences de l'ensemble des professionnels (école, université, médias, monde du travail...). « Il a pour vocation, explique le préfet Sudry, de coordonner les initiatives et construire un partenariat local renforcé, notamment entre police, gendarmerie et travailleurs sociaux.

THIERRY DROMARD